

Le Président

Ancien Ministre
Vice-Président honoraire du Sénat
Maire de Marseille

Arrêté n° 18/089/CM

Délégation de signature à Monsieur Alain Patimo - Direction de l'Aménagement et de l'Habitat du Conseil de Territoire Marseille Provence, concernant l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) de la ZAC des Florides à Marignane.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin, en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

CONSIDÉRANT

- Qu'il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence participe à la création de l'AFUL de la Zone d'Aménagement Concerné des Florides et à ses assemblées.

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Alain Patimo, Directeur adjoint de l'Aménagement et de l'Habitat du Conseil de Territoire Marseille Provence, dans le respect des documents budgétaires et des crédits alloués, à l'effet de me représenter et de signer les documents relatifs à la gestion des Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires des propriétaires de l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) de la ZAC des Florides à Marignane.

Font l'objet de cette délégation les documents suivants :

- Courriers,
- Convocations,
- Emargement,
- Procès-verbaux d'assemblées.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 Juin 2018

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain Patimo, la délégation de signature définie à l'article 1 est donnée à Madame Nadine Arnaldi, Directeur de l'Aménagement et de l'Habitat du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 juin 2018

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN